

## LA SECTION SKI ALPIN DU COLLEGE D'ARREAU

La section sportive ski alpin du collège d'Arreau s'adresse à des élèves aptes et motivés qui pratiquent déjà le ski alpin en compétition dans le cadre fédéral et qui souhaitent compléter leur préparation par un entraînement supplémentaire hebdomadaire. Ces élèves doivent obligatoirement être titulaires d'une licence FFS (être affiliés à un club), dès la saison précédant l'entrée en section. La section du collège s'adresse uniquement aux skieurs.

La cotisation annuelle à la section du collège est de 70 €. Elle permet de participer aux frais engagés et comprend l'adhésion à l'association sportive du collège et le prêt de la softshell de la section.

La section ski est encadrée :

- par un professeur d'EPS présent à tous les entraînements/compétitions/sorties de la section/transports, et qui prend en charge la préparation physique des élèves
- par des entraîneurs titulaires du brevet d'état ou diplôme d'état de ski alpin.

Les élèves inscrits en section ski sont soumis aux mêmes enseignements obligatoires que les autres collégiens de leur niveau de classe, mais leurs horaires de cours sont répartis de manière à ce qu'ils soient libérés le mardi après-midi afin d'être disponibles pour la préparation physique et les entraînements de ski. Ils peuvent être amenés à manquer des cours (lors des stages ou des compétitions UNSS). Les cours manqués devront obligatoirement être rattrapés.

L'entrée en section ski se fait principalement en 6ème, mais il est possible de poser une candidature pour une entrée dans les autres niveaux de classe.

Pour pouvoir être admis en section ski, **les compétences physiques et le niveau scolaire doivent correspondre à un niveau satisfaisant** (l'adhésion d'une année sur l'autre n'est pas reconduite automatiquement).

### Les élèves sont sélectionnés suivant 4 facteurs :

- leur niveau en ski : des barres d'entrée approximatives donnent une idée du niveau attendu (maximum **400** points à l'entrée en 6<sup>e</sup>, **350** points à l'entrée en 5<sup>e</sup>, **290** points à l'entrée en 4<sup>e</sup> et **250** à l'entrée en 3<sup>e</sup>). Pour les élèves déjà inscrits à la section, le niveau de ski sera évalué directement par les entraîneurs de la section. Pour les autres, nous pourrions entrer en relation avec leur entraîneur.

- leur niveau physique général : outre l'entraînement en ski, les élèves font de la préparation physique, du roller, éventuellement du VTT et ils participent au cross départemental UNSS...il est donc nécessaire qu'ils soient capables de réussir dans ces différentes activités et d'être suffisamment endurants et résistants pour supporter la charge physique d'entraînement tout au long de la saison.

- leur niveau scolaire : un élève ne pourra rentrer à la section que s'il a des résultats scolaires satisfaisants et il pourra en être exclu en cours d'année si son niveau scolaire devient insuffisant. L'entrée d'un élève à la section est soumise à l'approbation du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre pour les élèves déjà au collège.

- leur motivation et leur assiduité : les élèves doivent faire preuve de motivation, d'investissement et être présents dans toutes les activités de la section et pendant les 3 périodes de l'année...

Pour les candidats issus d'un autre secteur (en dehors de la carte scolaire), des dérogations pour intégrer la section sportive du collège peuvent être accordées dans un nombre limité.

# FICHE DE CANDIDATURE

## SECTION SKI ALPIN - COLLEGE ARREAU

A rendre au professeur d'EPS de la section (en main propre ou par mail : [claire.lete65@gmail.com](mailto:claire.lete65@gmail.com)) ou au secrétariat du collège [0650003a@ac-toulouse.fr](mailto:0650003a@ac-toulouse.fr) avant le 9 juin

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>		
Adresse mail (pour recevoir le dossier) :	<input type="text"/>		

### Saison 2022-2023 :

Club :	<input type="text"/>	Entraîneur :	<input type="text"/>
Points FFS :	<input type="text"/>	N° de licence FFS :	<input type="text"/>

Meilleurs résultats :

### Niveau scolaire :

Pour les collégiens : moyenne générale au 1<sup>er</sup> trimestre :  au 2<sup>e</sup> trimestre :

Pour les élèves arrivant en 6<sup>e</sup> : niveau scolaire (à remplir en accord avec le professeur des écoles) :

### Motivation :

Que peut m'apporter la section ski ?

Quels sont mes objectifs sur la saison à venir ?

La liste des élèves retenus en section ski sera communiquée à la mi-juin. Les élèves concernés recevront un dossier plus précis sur le fonctionnement de la section et devront le ramener dûment complété à la rentrée scolaire de septembre.